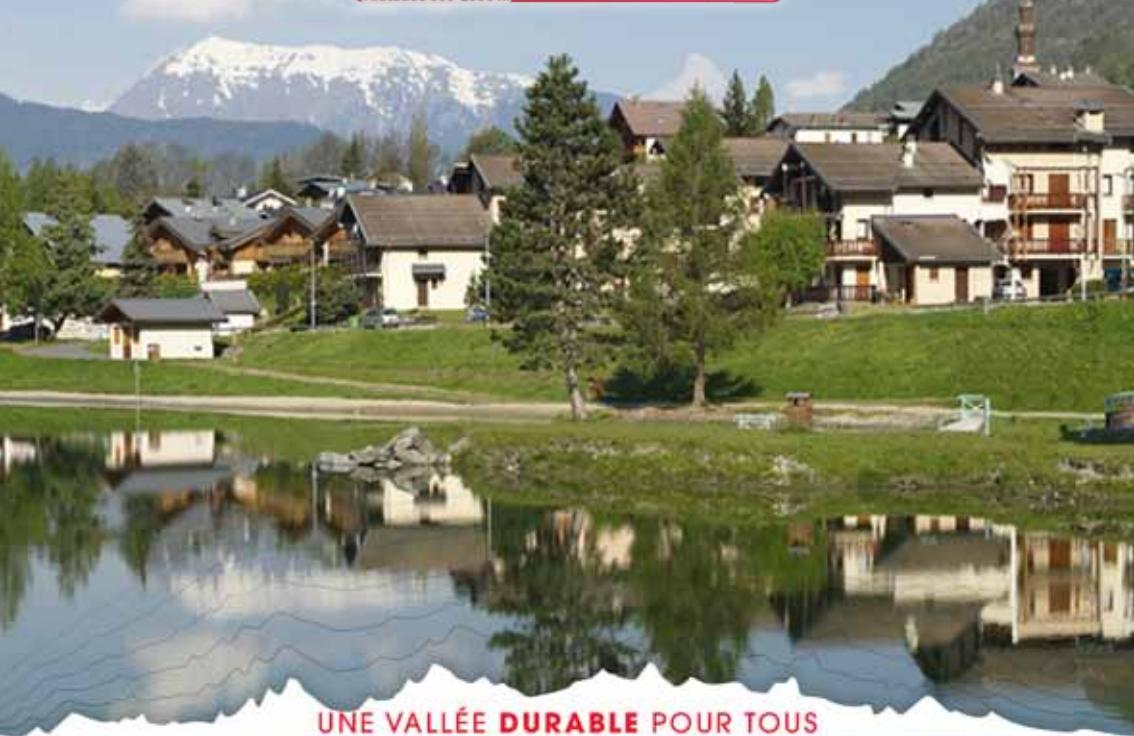


Document
à conserver



UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !

LE MOT DU MAIRE

La commune de Bozel comme bien d'autres communes montagnardes, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondation, glissement de terrain...) ou technologiques (nucléaire, transport de marchandises dangereuses)

Si Bozel n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « j » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement. Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité, et de celle des autres.

Christian Seigle Ferrand
Maire de Bozel



Le site Internet de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur www.tarentaise-vanoise.fr

IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble

Tél. 04 76 47 73 73

www.irma-grenoble.com

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoe.pref.gouv.fr

> SOMMAIRE

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> > 2 MOT DU MAIRE
EN SAVOIR PLUS > 3 LE RISQUE MAJEUR > 4 L'ALERTE > 5 LES BONS RÉFLEXES > 6 EN CAS
DE RISQUE MAJEUR > 7 MÉTÉO | <ul style="list-style-type: none"> > 8-9 INONDATION > 10 AVALANCHE > 11 SÉISME > 12-13 MOUVEMENT
DE TERRAIN > 14 NUCLÉAIRE > 15 TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES |
|--|---|

Le risque > MAJEUR

Le risque majeur se définit comme UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



> L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des maires.

À l'heure actuelle, la commune de Bozel utilise les moyens suivants :

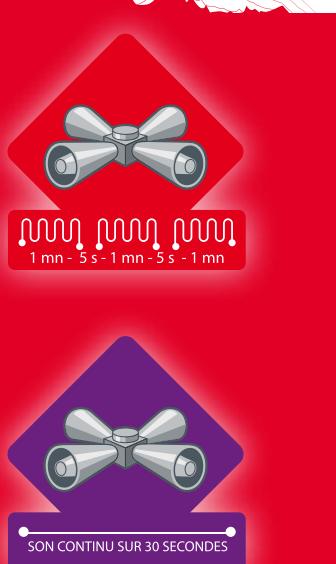
- > **Les Sirènes** situées au centre de secours et au camping
- > **Les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules, capables de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité**
- > **Les haut-parleurs fixes, situés dans le centre ville**
- > **Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou télévisions**

> Début de l'alerte

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

- > La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



> Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Ayez > LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...

> Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



> Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



> Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.



> ... et ne pas faire

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.





Qui fait quoi en cas de RISQUE MAJEUR ?



► 1- Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...

2- Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations

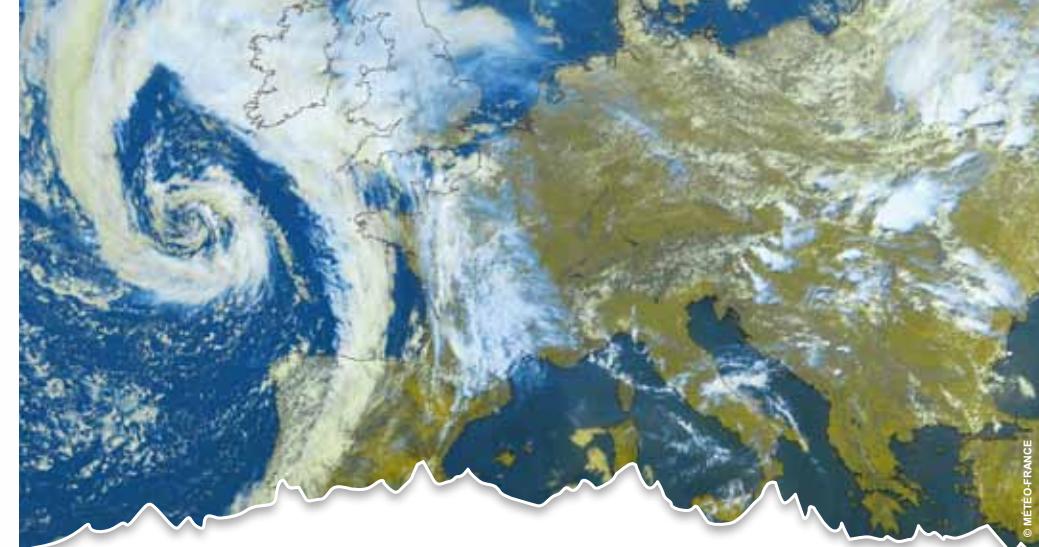
3- Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population.

4- Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre technique (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

5- Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).

6- Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.

7- Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



► Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Bozel.

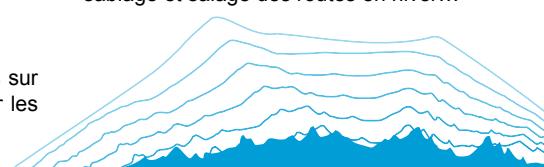
Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au 32 50.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...



► Jouez la prudence, informez-vous !

► La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.

► Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

► Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

À savoir :

Les risques météorologiques



vent violent



avalanche



pluie/inondation



canicule



orages



grand froid



neige/verglas

Le risque INONDATION



Des précipitations orageuses intenses ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges, peuvent grossir les torrents de Bozel (Doron, Bonrieu, Tyr, Chevelu, Rosière) et engendrer des crues torrentielles.

Le phénomène est brutal, parfois sans signe précurseur. Les torrents peuvent se charger en matériaux solides (blocs, sables, bois...) et former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels.

Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

Le 16 juillet 1904,

Suite à un violent orage sur le Mont Jovet, une lave torrentielle chargée de blocs énormes se forme.

En quelques minutes, elle emporte ou obstrue les ponts, rase des maisons et recouvre de boue et de blocs les rues et les champs.

On dénombrera onze victimes.



À savoir

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

- La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

Les bons réflexes

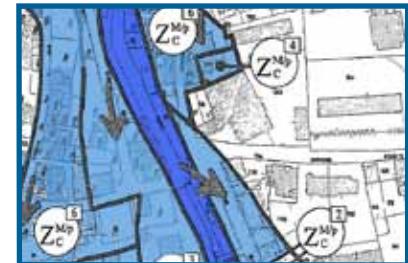
Consignes générales



> Restons au sec ! Les mesures de prévention à BOZEL

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le PIZ (Plan d'indexation en Z) est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement. Pour les zones exposées, il peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.



Pour l'existant

Les travaux de protection

Le Bonrieu est endigué depuis le début du siècle dernier et une série de barrages a été construite afin de réduire les risques de déchaussement de gros blocs et de laves torrentielles.

Le Doron de Bozel est quant à lui endigué en rive droite sur 270 mètres au niveau de la base de loisir.

Les mesures de police et de sauvegarde

Depuis 1995, le camping «Le Chevelu» a mis en place des mesures d'information sur l'alerte et l'évacuation du camping en cas de brusque montée des eaux. Lorsque le niveau d'alerte est atteint, les occupants sont alertés et rassemblés dans la zone d'abri.



L'entretien des ouvrages et des berges

Les abords et le lit des torrents sont régulièrement nettoyés afin d'éviter la formation d'embâcles lors des crues.

Consignes spécifiques

Pendant la crue

- Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.



Après la crue

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- Aérez et nettoyez les pièces.
- Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



Le risque > AVALANCHE



À chaque chute, la qualité de la neige varie.

Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent et de la température.

Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur.

Sinon c'est l'avalanche...

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanches identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA)

Le risque d'avalanche concerne principalement des secteurs d'habitation d'estive tels Mirabozon et l'ensemble du secteur du Mont Jovet.

> Les mesures de prévention

Depuis le début du XXème siècle, les agents de l'Office National des forêts (O.N.F.) assurent un suivi de certains sites avalancheux.

Rappel !

Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité (arva, pelle, sonde)

 Drapeau jaune > Risque faible

 Drapeau à damier jaune et noir > Risque marqué

 Drapeau noir > Risque généralisé

Pendant :

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air

À savoir : 95% des accidents touchent des skieurs. Ski hors piste, ski de randonnée et alpinisme sont la cause de 92% des victimes d'avalanches.

Le risque AVALANCHE

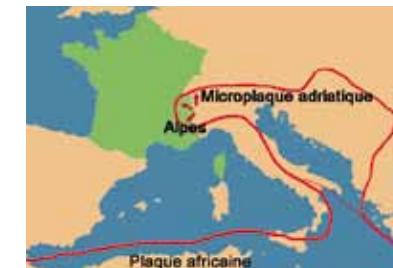


Le risque > SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même entre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Bozel est classée en zone de sismicité très faible (1a), un risque à ne pas négliger pour autant.



> Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

> Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse

- > Restez là où vous êtes
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

À savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.



Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

Le risque > MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur la commune de Bozel, on distingue des glissements de terrain, des coulées boueuses et des chutes de blocs



Risque de glissement de terrain et de coulées boueuses

Le contexte géologique (moraines argileuses sur un substrat gypseux ou schisteux très altéré) de certains secteurs est favorable à la formation de glissements de terrain. La saturation des terrains en eau (présence de sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutale) joue aussi un rôle moteur dans le déclenchement de ces phénomènes.

Les secteurs les plus exposés sont notamment les terrains situés en rive gauche du Doron entre la limite communale et le ruisseau de la Rosière, mais aussi les secteurs de Lachenal, des Mollinets, et de Villemartin.



Risque de chute de pierres et de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie...) engendre des chutes de pierres ou de blocs. Ce risque concerne principalement les secteurs de Viauguemaux, Bellegarde, le Château et Tincave.

A savoir : chute de pierres, chute de blocs ou éboulement ?

On parle de pierres lorsque leur volume ne dépasse pas le dm³. Dans le cas de chute de blocs, la taille des éléments rocheux est donc supérieure mais le volume total des matériaux mobilisés est limité à une centaine de m³. Au-delà, on parlera d'éboulement.



> Les mesures de prévention à BOZEL

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

Afin de protéger l'existant, les blocs menaçants sont identifiés et purgés



Face aux glissements de terrain, l'eau est l'ennemi numéro un.

La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des buses, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains...

> Les bons réflexes Consignes spécifiques



> Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse

Après l'évènement :



> Évacuez les locaux touchés



Le risque NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.



Les centrales les plus proches de Bozel sont à plus de 100 km (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

Les mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

A savoir : Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.



Les bons réflexes

Consignes générales



- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre en Mairie pour recevoir une pastille d'iode.

Le risque NUCLÉAIRE



Le risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

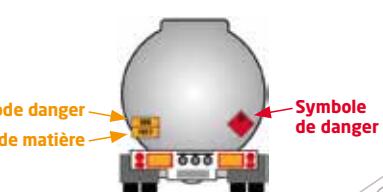
Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.



Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

Les bons réflexes

Consignes générales



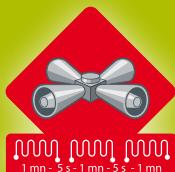
Consignes spécifiques :

- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

> En cas de danger ou d'alerte

Début de l'alerte



(en dehors du premier jour du mois)

Fin de l'alerte



> Consignes à respecter



> Abritez-vous



> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



> Coupez le gaz et l'électricité



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école



> Ne téléphonez pas

> Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > Pompiers : 18 ou 112
- > Samu : 15 ou 112
- > Gendarmerie nationale : 17
- > Mairie de Bozel : 04 79 55 03 06